



**CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
IX^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SALTA, ARGENTINE
14 AU 20 SEPTEMBRE 2009**

**RÉSOLUTION FINALE
« Le rôle des chaînes de télévision parlementaires
comme outils de renforcement du processus démocratique »**

NOUS, les parlementaires des Amériques, réunis à Salta, Argentine, pour la tenue de la IX^e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques,

CONSIDÉRANT que la transparence et la reddition de comptes dans l'exercice du pouvoir politique ainsi que la communication publique (plurielle, équitable et accessible) des institutions gouvernementales sont parmi les caractéristiques fondamentales des régimes démocratiques modernes;

CONSIDÉRANT qu'il existe un lien entre les progrès de la politique contemporaine et le développement des chaînes de télévision parlementaires comme moyen de communication avec la société civile;

SOULIGNANT que, parmi les fonctions sociales qu'elle exerce, la télévision parlementaire sert à des fins non seulement informatives, mais également éducatives, culturelles et civiques;

SIGNALANT qu'à l'heure actuelle, près de 60 pays dans le monde permettent l'enregistrement (vidéo ou audio) des activités parlementaires, et que plus de 20 d'entre eux disposent déjà de chaînes dotées d'une structure, d'équipement technique, d'un budget, de contenus et d'une couverture au même titre que tout autre moyen de communication télévisuel;

CONSIDÉRANT que cette diffusion des travaux parlementaires se fait le plus souvent par le truchement de la télévision payante, de sorte que ce ne sont pas tous les foyers qui peuvent y avoir accès;

FAISANT REMARQUER que la diffusion des travaux parlementaires ne peut que contribuer à amener les fonctionnaires à exercer encore plus consciencieusement leurs tâches;

DÉCIDONS:

D'INCITER tous les parlementaires présents à la IX^e Assemblée générale de la COPA à continuer à contribuer au renforcement de la voie démocratique et à assurer la transparence dans toutes leurs fonctions, en maintenant le contact avec la population grâce à la communication publique et en s'adaptant aux exigences des systèmes démocratiques modernes;

D'EXHORTER les Congrès et Assemblées législatives qui ne disposent pas déjà d'une chaîne de télévision parlementaire à s'engager à déployer les efforts nécessaires pour créer des espaces de communication publique en vue d'amener les citoyens à s'intéresser davantage au travail de leurs élus et, grâce à une meilleure information, favoriser le développement de la culture et du sens civique;

DE RECOMMANDER qu'on favorise la diffusion d'une information qui soit facile à comprendre, vu qu'elle s'adresse à toutes les classes sociales et à tous les groupes d'âge;

D'EXERCER DES PRESSIONS en vue d'obtenir la définition d'une politique de communication propre à faciliter la formation d'opinions et à promouvoir une ouverture au dialogue et un rapprochement entre les élus et leurs électeurs;

D'EXHORTER nos gouvernements à investir davantage dans l'édification d'infrastructures propres à faciliter la diffusion du contenu des chaînes et à permettre que cette diffusion s'effectue par le truchement de la télévision généraliste de manière à pouvoir atteindre tous les secteurs de la population;

D'ENVISAGER de promouvoir le déploiement d'efforts constants pour que, par l'intermédiaire de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, un accord sur l'échange d'expériences entre les chaînes de télévision parlementaires des Amériques prenne forme;

DE RECOMMANDER à tous les parlementaires présents à la IX^e Assemblée générale de la COPA à Salta, Argentine, de donner suite à la présente résolution et de la soumettre à leur corps législatif respectif pour qu'elle y soit débattue et éventuellement adoptée.

DE PROPOSER la création, sous les auspices de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie, d'un forum permanent qui permettrait de poursuivre l'étude de ce thème important au sein de la COPA.

Adopté à Salta, Argentine, le 18 septembre 2009